

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2020

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2
4. Les données synthétiques du budget – récapitulation et annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de MOHON : mohon.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par dérogation en raison de l'état d'urgence lié au Covid 19, la date limite de vote du budget est fixée au 31 juillet 2020. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif de la Commune a été voté le 31 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des organismes financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre budget Commune.

Le CCAS ayant été dissous au 31 décembre 2018 et les budgets primitifs annexes de la Cantine Municipale et de la Garderie Municipale ayant été transférés vers la Commune au 31 décembre 2018, les crédits budgétaires pour ces 3 budgets sont intégrés dans le présent budget primitif 2020.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations familiales de la cantine et de la garderie, transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de terrains communaux ou de logements communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2020 représentent 797 456 euros auquel s'ajoute l'excédent de l'année 2019 (+ 393 451 euros 81) soit un total de 1 190 907 euros 81.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2020 représentent au total 1 190 907 euros 81.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

c) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2020 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A MOHON
Taxe d'habitation	10.90 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	16.82 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	41.52 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 307 297 euros.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 251 453 euros.

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le Budget primitif de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la restauration du patrimoine ou l'investissement sur la voirie et les chemins ruraux, la réfection de l'éclairage public...)

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2020 représentent 127 695 euros en subventions d'investissement, 610 055 euros 95 en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé) 4 161 euros de cautions (pour nos logements communaux) 296 795 euros 81 d'un virement de la section de fonctionnement et 25 205 euros en opération d'ordre soit un total général de 1 063 912 euros 76.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2020 représentent 376 443 euros 60 en dépenses d'équipement, 77 395 euros 41 en capital des emprunts, 4 161 euros de cautions pour nos logements communaux, 25 205 euros en opération d'ordre, 44 151 euros 80 de reversement d'excédent d'investissement 2019 du budget assainissement au profit de PLOERMEL COMMUNAUTE auquel s'ajoute le déficit d'investissement de l'année 2019 d'un montant de 149 941 euros 95 soit un total général de 677 298 euros 76.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivantes :

- Travaux complémentaires et achat de balises avec socles pour la rue du Porhoët, construction d'un muret rue du Four et rémunération du Maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2020.
- Achat de panneaux de signalisations et d'extincteurs .
- Etude de diagnostic des bâtiments communaux et travaux,
- Service technique : aménagement d'un espace grillagé sécurisé avec armoire pour stocker le matériel et construction d'un bac de rétention, achat d'un lave-linge/sèche linge , achat d'un broyeur à l'avant de la tondeuse, achat d'un godet pour le tracto-pelle, achat d'une ponceuse.
- Club house : études pour cette opération.
- Eclairage public : effacement de réseaux dans la rue St Vran et la rue de la Pierre Bise.
- Plan Local d'Urbanisme : crédits supplémentaires pour la grenellisation et mise aux normes suite à l'approbation du SCOT.
- Boulangerie : crédits prévus pour acquisition de cet immeuble.

d) Les principales subventions d'investissements ou participations prévues : sont les suivantes :

- subventions pour la voirie 2019 par le Département
- Participation de Morbihan Energies pour l'éclairage public.

3. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF – RECAPITULATION

a) Recettes et dépenses d'investissement : 1 194 467 euros 76 dont :

DEPENSES : Crédits reportés 2019 : 517 169 euros

Nouveaux crédits 2020 : 527 356 euros 81 auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté 2019 de 149 941 euros 95.

RECETTES : Crédits reportés 2019 : 130 555 euros

Nouveaux crédits 2020 : 1 063 912 061 euros 76

b) Principaux ratios :

Etat joint (annexe 3)

c) Etat de la dette :

Etats joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MOHON le 11 août 2020

Le Maire,

Francis MAHIEUX



ANNEXE 5 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent éventuellement leur notification après règlement par le représentant de la commune.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le 15 OCT 2020
ID : 056-215601345-20200731-834-BF

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

- 5° Supprimé ;
- 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- 7° De la liste des délégataires de service public ;
- 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
- 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;
- 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées

notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus de l'Etat, des départements, des régions, des communes, des établissements publics, des associations, des entreprises, des particuliers, des aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

12/08/2020

**ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER
DECEMBRE 2020**

Code	Libellé	Bud. Prim.
FONCTIONNEMENT		-1 190 907,81
DEPENSES		1 190 907,81
Ch. 011	Charges à caractère général	399 258,00
Art. 6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	
Art. 60221	Combustibles et carburants	
Art. 60611	Eau et assainissement	4 100,00
Art. 60612	Énergie - électricité	15 000,00
Art. 60621	Combustibles	25 000,00
Art. 60622	Carburants	3 200,00
Art. 60622B	ESSENCE	
Art. 60622F	FIOUL	
Art. 60623	Alimentation	20 100,00
Art. 60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	8 100,00
Art. 60633	Fournitures de voirie	10 000,00
Art. 60636	Vêtements de travail	950,00
Art. 6064	Fournitures administratives	4 130,00
Art. 6068	Autres matières et fournitures	3 973,00
Art. 611	Contrats de prestations de services	50 100,00
Art. 6132	Locations immobilières	200,00
Art. 6135	Locations mobilières	4 500,00
Art. 61521	Terrains	15 000,00
Art. 615221	Bâtiments publics	12 950,00
Art. 615228	Autres bâtiments	30 000,00
Art. 615231	Voiries	50 000,00
Art. 615232	Réseaux	11 200,00
Art. 61551	Matériel roulant	6 000,00
Art. 61558	Autres biens mobiliers	7 000,00
Art. 6156	Maintenance	6 000,00
Art. 6161	Multirisques	5 075,00
Art. 6168	Autres	3 000,00
Art. 6182	Documentation générale et technique	1 035,00
Art. 6184	Versements à des organismes de formation	5 100,00
Art. 6188	Autres frais divers	50,00
Art. 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	50,00
Art. 6226	Honoraires	3 000,00
Art. 6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00
Art. 6231	Annonces et insertions	2 000,00
Art. 6232	Fêtes et cérémonies	8 010,00
Art. 6236	Catalogues et imprimés	5 000,00
Art. 6247	Transports collectifs	50 100,00

12/08/2020

**ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER
DECEMBRE 2020**

Code	Libellé	Bud. Prim.
Art. 6251	Voyages et déplacements	1 100,00
Art. 6261	Frais d'affranchissement	3 000,00
Art. 6262	Frais de télécommunications	4 600,00
Art. 627	Services bancaires et assimilés	10,00
Art. 6281	Concours divers (cotisations...)	675,00
Art. 6284	Redevances pour services rendus	5 000,00
Art. 62878	A d'autres organismes	2 300,00
Art. 6288	Autres services extérieurs	125,00
Art. 63512	Taxes foncières	4 525,00
Art. 6355	Taxes et impôts sur les véhicules	
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	252 472,00
Art. 6218	Autre personnel extérieur	7 000,00
Art. 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	3 215,00
Art. 6411	Personnel titulaire	146 200,00
Art. 6413	Personnel non titulaire	8 000,00
Art. 64162	Emplois d'avenir	
Art. 64168	Autres emplois d'insertion	
Art. 6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	24 343,00
Art. 6453	Cotisations aux caisses de retraites	37 450,00
Art. 6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	540,00
Art. 6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 650,00
Art. 6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00
Art. 6474	Versements aux autres oeuvres sociales	5 124,00
Art. 6475	Médecine du travail, pharmacie	1 100,00
Art. 6478	Autres charges sociales diverses	
Art. 6488	Autres charges	9 350,00
Ch. 014	Atténuations de produits	1 000,00
Art. 7391171	Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agriculteurs	1 000,00
Art. 739211	Attribution de compensation	
Ch. 022	Dépenses imprévues	40 000,00
Art. 022	Dépenses imprévues	40 000,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	296 795,81
Art. 023	Virement à la section d'investissement	296 795,81
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Art. 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	
Art. 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	95 820,00
Art. 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	
Art. 6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 6531	Indemnités	30 500,00
Art. 6532	Frais de mission	500,00

12/08/2020

**ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER JANVIER
DECEMBRE 2020**

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le 15 OCT. 2020

3 / 3

ID : 056-215601345-20200731-834-BF

Code	Libellé	Bud. Prim.
Art. 6533	Cotisations de retraite	1 300,00
Art. 6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	
Art. 6535	Formation	400,00
Art. 6536	Frais de représentation du maire	100,00
Art. 6541	Créances admises en non-valeur	700,00
Art. 6542	Créances éteintes	
Art. 65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	
Art. 6558	Autres contributions obligatoires	5 300,00
Art. 65738	Autres organismes publics	
Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	56 500,00
Art. 658821	Secours d'urgence	500,00
Art. 658828	Autres secours	
Art. 65888	Autres	20,00
Ch. 66	Charges financières	24 345,00
Art. 66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 445,00
Art. 6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00
Art. 6688	Autres	400,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	81 217,00
Art. 6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	200,00
Art. 6713	Secours et dots	
Art. 6714	Bourses et prix	
Art. 6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00
Art. 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00
Art. 6745	Subventions aux personnes de droit privé	300,00
Art. 6748	Autres subventions exceptionnelles	54 762,00
Art. 678	Autres charges exceptionnelles	24 655,00

12/08/2020

**ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER
DECEMBRE 2020**

1 / 2

Code	Libellé	Bud. Prim.
FONCTIONNEMENT		1 190 907,81
RECETTES		1 190 907,81
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	393 451,81
Art. 002	Résultat d'exploitation reporté	393 451,81
Ch. 013	Atténuations de charges	2 555,00
Art. 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 770,00
Art. 6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	585,00
Art. 6479	Remboursements sur autres charges sociales	200,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Art. 722	Immobilisations corporelles	
Art. 7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	
Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	43 050,00
Art. 70128	Autres taxes et redevances d'eau	
Art. 7018	Autres ventes de produits finis	130,00
Art. 7022	Coupes de bois 2	1 500,00
Art. 70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00
Art. 70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	20 700,00
Art. 7066	Redevances et droits des services à caractère social	100,00
Art. 7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	18 900,00
Art. 706811	Redevance d'assainissement collectif	
Art. 7078	Autres marchandises	
Art. 70878	Par d'autres redevables	720,00
Ch. 73	Impôts et taxes	384 319,00
Art. 73111	Taxes foncières et d'habitation	307 297,00
Art. 7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
Art. 73211	Attribution de compensation	22,00
Art. 73221	FNGIR	
Art. 73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	17 000,00
Art. 73224	Fonds départemental des DMTO pour les comm. de - de 5000 hts	60 000,00
Art. 7323	Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut des jeux	
Art. 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	
Ch. 74	Dotations, subventions et participations	307 182,00
Art. 7411	Dotation forfaitaire	120 273,00
Art. 74121	Dotation de solidarité rurale	112 303,00
Art. 74127	Dotation nationale de péréquation	18 877,00
Art. 744	FCTVA	2 500,00
Art. 74718	Autres	
Art. 7472	Régions	19 000,00
Art. 7473	Départements	
Art. 7478	Autres organismes	4 700,00
Art. 748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la	

12/08/2020

**ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER
DECEMBRE 2020**

Code	Libellé	Bud. Prim.
Art. 74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnell	1 000,00
Art. 74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	
Art. 74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	8 643,00
Art. 74835	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habi	19 886,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	52 000,00
Art. 752	Revenus des immeubles	43 000,00
Art. 7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 7588	Autres produits divers de gestion courante	9 000,00
Ch. 76	Produits financiers	
Art. 764	Revenus des valeurs mobilières de placement	
Art. 7688	Autres	
Ch. 77	Produits exceptionnels	8 350,00
Art. 7713	Libéralités reçues	
Art. 7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	
Art. 7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Art. 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	300,00
Art. 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Art. 7788	Produits exceptionnels divers	8 050,00

12/08/2020

**ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER
DECEMBRE 2020**

Code	Libellé	Bud. Prim.
INVESTISSEMENT		-677 298,76
DEPENSES		677 298,76
Op. OPFI	Opération financière	300 855,16
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	149 941,95
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	149 941,95
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	
Ch. 041	Opérations patrimoniales	25 205,00
Art. 2031	Frais d'études	
Art. 2151	Réseaux de voirie	
Art. 2313	Constructions	25 205,00
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	
Ch. 10	Immobilisations corporelles	44 151,80
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	44 151,80
Ch. 13	Subventions d'investissement	
Art. 1323	Départements	
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	81 556,41
Art. 1641	Emprunts en euros	77 395,41
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus	4 161,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières	
Art. 275	Dépôts et cautionnements versés	
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p	
Op. 100	VOIRIE	23 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	
Art. 2031	Frais d'études	
Art. 2033	Frais d'insertion	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	3 000,00
Art. 2152	Installations de voirie	
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	20 000,00
Art. 2313	Constructions	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
Op. 101	BATIMENTS COMMUNAUX	76 350,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	20 000,00
Art. 2031	Frais d'études	20 000,00
Art. 2033	Frais d'insertion	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	56 350,00
Art. 21311	Hôtel de ville	
Art. 21318	Autres bâtiments publics	54 350,00
Art. 2138	Autres constructions	

12/08/2020	ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER DECEMBRE 2020	Reçu en préfecture le 05/10/2020 Affiché le 15 OCT 2020 ID : 056-215601345-20200731-834-BF
------------	---	--

Code	Libellé	Bud. Prim.
Art. 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 000,00
Art. 2184	Mobilier	
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	
Ch. 23	Immobilisations en cours	
Art. 2313	Constructions	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	
Op. 102	CHAPELLES- EGLISE	
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	
Art. 2033	Frais d'insertion	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Art. 21318	Autres bâtiments publics	
Art. 2138	Autres constructions	
Ch. 23	Immobilisations en cours	
Art. 2313	Constructions	
Op. 103	MAIRIE	17 100,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	4 000,00
Art. 2051	Concessions et droits similaires	4 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	13 100,00
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 800,00
Art. 2182	Matériel de transport	
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
Art. 2184	Mobilier	
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	3 300,00
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS	
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	
Art. 2031	Frais d'études	
Art. 2033	Frais d'insertion	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Art. 2184	Mobilier	
Ch. 23	Immobilisations en cours	
Art. 2313	Constructions	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	114 221,60
Ch. 21	Immobilisations corporelles	114 221,60
Art. 21533	Réseaux câblés	
Art. 21534	Réseaux d'électrification	114 221,60
Art. 21538	Autres réseaux	
Op. 108	PLAN LOCAL D URBANISME	55 500,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	55 500,00
Art. 202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	55 500,00
Op. 109	CLUB HOUSE	5 000,00

12/08/2020	ÉTAT DES COMPTES DETAILES ANNEE 2020 DU 1ER DECEMBRE 2020
------------	--

Code	Libellé	Bud. Prim.
Ch. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	5 000,00
Art. 2031	Frais d'études	5 000,00
Art. 2033	Frais d'insertion	
Ch. 23	Immobilisations en cours	
Art. 2313	Constructions	
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	
Op. 113	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	
Ch. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	
Art. 2031	Frais d'études	
Op. 114	BODIEU	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Art. 2132	Immeubles de rapport	
Op. 115	BOULANGERIE	85 272,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	85 272,00
Art. 2132	Immeubles de rapport	85 272,00

12/08/2020

ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

15 OCT. 2020

1 / 2

Code	Libellé	Bud. Prim.
INVESTISSEMENT		1 063 912,76
RECETTES		1 063 912,76
Op. OPFI	Opération financière	952 447,76
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	296 795,81
Art. 021	Virement de la section d'exploitation	296 795,81
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
Art. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	
Art. 2111	Terrains nus	
Art. 2115	Terrains bâtis	
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie	
Art. 2182	Matériel de transport	
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	
Ch. 041	Opérations patrimoniales	25 205,00
Art. 1328	Autres	
Art. 2031	Frais d'études	25 000,00
Art. 2033	Frais d'insertion	205,00
Ch. 10	Immobilisations corporelles	610 055,95
Art. 10222	FCTVA	71 000,00
Art. 10223	TLE	
Art. 10226	Taxe d'aménagement	2 500,00
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	536 555,95
Ch. 13	Subventions d'investissement	16 230,00
Art. 1383	Départements	16 230,00
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	4 161,00
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus	4 161,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières	
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p	
Op. 100	VOIRIE	9 080,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	9 080,00
Art. 1323	Départements	9 080,00
Art. 13248	Autres communes	
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels	
Art. 1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	
Art. 1348	Autres	
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	
Art. 1641	Emprunts en euros	
Op. 101	BATIMENTS COMMUNAUX	

12/08/2020

**ETAT DES COMPTES DETAILLES ANNEE 2020 DU 1ER
DECEMBRE 2020**

Code	Libellé	Bud. Prim.
Ch. 13	Subventions d'investissement	
Art. 1323	Départements	
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels	
Art. 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
Ch. 23	Immobilisations en cours	
Art. 2313	Constructions	
Op. 102	CHAPELLES-EGLISE	
Ch. 13	Subventions d'investissement	
Art. 1323	Départements	
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels	
Art. 1328	Autres	
Art. 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
Op. 103	MAIRIE	
Ch. 13	Subventions d'investissement	
Art. 1322	Régions	
Art. 1328	Autres	
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	
Art. 1641	Emprunts en euros	
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS	
Ch. 13	Subventions d'investissement	
Art. 1323	Départements	
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels	
Art. 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
Art. 1347	Dotation de soutien à l'investissement local	
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	102 385,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	102 385,00
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels	
Art. 1328	Autres	102 385,00

Code INSEE
56134COMMUNE DE MOHON
COMMUNE DE MOHON 260I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERESI
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	993
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	116
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
PLOERMEL COMMUNAUTE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	900.41	0
2	Produit des impositions directes/population	309.46	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	803.08	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	379.1	0
5	Encours de dette/population	515.04	0
6	DGF/population	253.23	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.28 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.223476 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.47 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.641329 %	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 238 377,06									
1641 Emprunts en euros (total)					1 238 377,06									
0	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/04/2001	2001-05-30	30/05/2002	438 377,06	F		6,000	6,000	EURO	A	C	N	A-1
0	CREDIT LOCAL	07/10/2005	2005-12-14	01/05/2006	250 000,00	F		2,940	2,940	EURO	A	C	N	A-1
0	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	31/07/2009	2009-09-10	15/12/2009	250 000,00	F		4,080	4,080	EURO	T	C	N	A-1
00048449971	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	15/04/2013	2013-12-10	15/03/2014	300 000,00	F		3,650	3,650	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 056-215601345-20200731-834-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								Devises					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 238 377,06								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		511 431,38					77 395,41	23 443,83	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		511 431,38					77 395,41	23 443,83	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	212 951,16	8,00		6,000		21 515,73	12 777,07	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	20 162,25	1,00		2,940		20 162,25	681,51	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	79 166,63	4,75		4,080		16 666,68	2 975,00	0,00	0,00
00048449971	N	0,00	A-1	199 151,44	9,00		3,650		19 050,75	7 010,25	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				Index (13)	
Total général		0,00		511 431,38			77 395,41	23 443,83	0,00	0,00		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.